



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France**

**CONCOURS EXTERNE  
POUR L'ACCÈS AUX FONCTIONS  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>EME</sup> CLASSE  
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER  
POUR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

**SESSION 2020**

**JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

**É P R E U V E N ° 1**

(Durée 1 h 30 coefficient 3)

**CORRIGE-TYPE**

Épreuve écrite consistant, à partir d'un texte d'ordre général d'une page maximum ou de 300 à 350 mots, en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du (de la) candidat(e) et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

**Ce corrigé-type comporte 4 pages.**

### Fonction publique : une féminisation forte sauf dans les emplois de direction

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un objectif permanent pour les collectivités publiques en tant qu'employeurs. Quels sont les résultats de la politique en faveur de l'égalité professionnelle dans les trois fonctions publiques ?

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) publie la cinquième édition du [rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique](#).

### La fonction publique est composée à 62% de femmes

En 2016, 62% des agents de la fonction publique sont des femmes (+0,1 point par rapport à 2015). Cette part des femmes s'élève à 55% dans la fonction publique d'État (FPE), à 78% dans la fonction publique hospitalière (FPH) et à 61% dans la fonction publique territoriale (FPT).

La proportion des femmes varie selon les filières d'emploi. Dans la FPT, plus de 95% des agents de la filière sociale sont des femmes, à l'inverse, la filière incendie et secours est composée à plus de 95% d'hommes.

Pour tous les versants de la fonction publique, les femmes sont majoritaires dans les différentes catégories hiérarchiques. Elles sont également plus nombreuses que les hommes à passer des concours.

La féminisation de l'encadrement supérieur et dirigeant de la fonction publique est en progression, en passant de 27% en 2015 à 30% en 2017.

### Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe (au 31 décembre 2016)

	Femmes	Hommes
Catégorie A	64,40 %	35,60 %
<i>Dont A+</i>	41,00 %	59,00 %
Catégorie B	55,60 %	44,40 %
Catégorie C	63,20 %	36,80 %
Toutes catégories	62,10 %	37,90 %

*Champ : Emplois principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés*

### Des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes

Alors même que la fonction publique compte une majorité de femmes, des différences salariales entre les femmes et les hommes persistent. En 2016, le salaire net des femmes est inférieur en moyenne de 12,9% à celui des hommes. Le plus fort écart salarial enregistré est dans la FPH avec 20,6% de différence (le salaire mensuel moyen atteint 2 134 euros pour les femmes contre 2 689 pour les hommes).

[La loi du 12 mars 2012](#), dite loi Sauvadet, impose un taux minimum de personne de chaque sexe pour les primo-nominations sur les emplois de l'encadrement supérieur des trois versants de la fonction publique. Au 1er janvier 2017, ce taux est fixé à 40%, mais seule la FPH atteint cet objectif (49%).

La part des femmes fonctionnaires à temps partiel reste supérieure à celle des hommes (23% pour les femmes contre 6% pour les hommes). Les femmes ont également un parcours davantage découpé et moins linéaire que les hommes.

Salaires nets mensuels moyens dans les trois versants de la fonction publique (en 2016)

En euros

	Femmes	Hommes
Fonction publique d'État (ministères et établissements publics)	2 351	2 742
Fonction publique territoriale (FPT)	1 826	2 008
Fonction publique hospitalière (FPH)	2 134	2 689

## CORRIGE

Question 1 – A la lecture de cet article, expliquer le paradoxe dans la fonction publique (2 points)

Les femmes sont les plus nombreuses dans la fonction publique mais sont moins représentées dans les postes d'encadrement supérieur	1 point	
Cela entraîne des inégalités salariales	1 point	
<b>TOTAL SUR 2 POINTS</b>		

Question 2 – Quels éléments peuvent justifier les différences salariales entre hommes et femmes selon l'article ? (2 points)

Temps partiel	1 point	
Parcours plus découpé	1 point	
<b>TOTAL SUR 2 POINTS</b>		

Question 3- Quel écart de salaire en pourcentage y a-t-il entre hommes et femmes ? Détailler la différence en euros entre hommes et femmes au sein de chaque fonction publique ? Quel est l'écart moyen ? (4 points)

Mention qu'en 2016, le salaire net des femmes est inférieur en moyenne de 12,9% à celui des hommes	1 point	
Reprise du dernier tableau de l'article, en intégrant une colonne supplémentaire pour calculer la différence FPE : différence de 391 € FPT : différence de 182 € FPH : différence de 555 €	2 points 0,5 point par montant affiché + 0,5 point si construction d'un tableau synthétique	
$(391+182+555)/3 = 376$ € L'écart moyen est de 376 €	1 point	
<b>TOTAL SUR 4 POINTS</b>		

Question 4- Quelles mesures sont mises en œuvre pour permettre à davantage de femmes d'occuper des fonctions d'encadrement supérieur ? Les résultats sont-ils positifs ? (3 points)

Mention de la loi Sauvadet du 12 mars 2012	0,5 point	
Mention des dispositions de la loi qui impose un taux minimum de personne de chaque sexe pour les primo-nominations sur les emplois de l'encadrement supérieur des trois versants de la fonction publique	1 point	
La féminisation de l'encadrement supérieur et dirigeant de la fonction publique est en progression, en passant de 27% en 2015 à 30% en 2017.	1,5 point	
<b>TOTAL SUR 3 POINTS</b>		

Question 5- Quel est le pourcentage de femmes dans la fonction publique et comment se fait cette répartition ? Les 3 fonctions publiques sont-elles identiques de ce point de vue ? Justifier votre réponse (4 points)

Mention des 62 %	0,5 point	
Cette part des femmes s'élève à 55% dans la fonction publique d'État (FPE), à 78% dans la fonction publique hospitalière (FPH) et à 61% dans la fonction publique territoriale (FPT).	1,5 point	
Distinction A/B/C	1 point	
La proportion des femmes varie selon les filières d'emploi.	0,5 point	
Dans la FPT, plus de 95% des agents de la filière sociale sont des femmes, à l'inverse, la filière incendie et secours est composée à plus de 95% d'hommes.	0,5 point	
<b>TOTAL SUR 4 POINTS</b>		

Question 6 – Dans sa répartition hommes/femmes, comment évolue la fonction publique ? Pourquoi ? (2 points)

Le nombre de femmes continue d'évoluer positivement (+0,1 entre les deux enquêtes) <u>Autre réponse possible</u> : Le nombre de femme reste stable	1 point	
Les femmes passent davantage les concours que les hommes	1 point	
<b>TOTAL SUR 2 POINTS</b>		

Question 7 – Qui est l'organisme à l'origine de ce rapport sur l'égalité professionnelle ? (1 point)

Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)	1 point 0,5 point si seulement abréviation	
<b>TOTAL SUR 1 POINT</b>		

Orthographe (2 points)

Barème :

2 pts si la copie ne comporte aucune faute	
1,5 pts pour une faute	
1 pt pour deux fautes	
0,5 point pour trois fautes	
0 pour 4 fautes et davantage	
<b>TOTAL</b>	

**TOTAL GÉNÉRAL : /20**